

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Département de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Centre National Pour la Recherche
Scientifique et Technique

Programme de soutien à la recherche scientifique et technologique en lien avec le "covid-19"

1- Contexte

Conscient de son rôle dans la promotion de la recherche scientifique, notamment celle liée au domaine de la santé, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, à travers son Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) ainsi que le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), **met en place un programme de soutien à la recherche multidisciplinaire dans les domaines en relation avec la pandémie actuelle du "covid 19"**.

Ce programme, qui se voit doté d'une enveloppe budgétaire de **dix millions de dirhams**, vise à mobiliser les acteurs de la communauté scientifique marocaine autour de projets de recherche relatifs à cette pandémie, projets à mettre en place au plus tôt.

2- Objectifs

Le financement de projets de recherche dans des domaines en relation avec le "covid 19" vise à constituer un écosystème de recherche multidisciplinaire, capable d'initier et de développer, sur la base de ses résultats d'études et de recherche, des solutions à même de contribuer à la gestion des crises pandémiques.

Celui-ci a pour objectifs spécifiques d'apporter des éléments de réponses aux

questions suivantes :

- ✓ **Comment analyser et comprendre la pénétration et de la propagation de l'épidémie du Coronavirus au Maroc.**
- ✓ **Quelles recommandations scientifiques pour gérer la période de transition et permettre un retour au plutôt à la situation normale dans notre pays ?**
- ✓ **Quelles leçons tirer de cette pandémie et quelles mesures préventives mettre en place pour l'avenir ?**

3- Thématiques concernées

Ce programme de recherche vise la production de nouvelles connaissances scientifiques originales, avec des approches multidisciplinaires susceptibles de traiter tous les niveaux et tous les aspects de cette pandémie. Dans cet esprit, les thématiques retenues sont les suivantes :

- ✓ **Thématique 1 : Comment analyser et comprendre la pénétration et la propagation de l'épidémie du Coronavirus au Maroc.**

Les recherches doivent être en mesure de comprendre et d'analyser la situation de la pandémie, tant au niveau national que régional, notamment sur les plans :

- **Scientifique et médical** : virologie, immunologie, prise en charge médicale, mesures sanitaires, épidémiologie, modélisations mathématiques, Big Data et intelligence artificielle, smart city (tracking), environnement...
- **Technologique** : conception et production de dispositifs et appareils médicaux ou autres
- **Economique** : impact de la pandémie sur les différents secteurs de l'économie nationale, perturbation des chaînes de production, chômage, gestion de l'épidémie à géométrie variable, modalités de la relance économique...
- **Sociologique et psychosocial** : continuité pédagogique et maintien des apprentissages, confinement, anxiété, perte de travail et précarisation, gestion de l'incertitude, solidarité nationale, histoire des épidémies, ...
- **Politique** : mesures d'urgence, adaptation des lois, continuité de service, aspects sécuritaires ...

- ✓ **Thématique 2 :** Quelles recommandations scientifiques pour gérer la période de transition et permettre un retour au plutôt à la situation normale dans notre pays ?

Les recherches menées doivent répondre aux différents aspects de l'épidémie relatifs à :

- La gestion de la transition et les mesures à mettre en place suite à la régression de l'épidémie et à l'extinction du virus.
- Les mesures à prendre en cas de persistance de la pandémie.

- ✓ **Thématique 3 :** Quelles leçons tirer de cette pandémie et quelles mesures préventives mettre en place pour l'avenir ?

Les recherches menées doivent s'intéresser aux moyens à mettre en œuvre afin de faire face à l'éventualité d'apparition d'autres pandémies ou épidémies, sur la base de l'expérience acquise et des observations constatées dans le contexte actuel du « covid-19 ».

4- Modalités de participation

4.1. Organisation en Pôles Régionaux

Etant donné l'urgence à répondre au contexte actuel de pandémie et dans le but d'optimiser la mobilisation des ressources humaines autour de projets de recherche multidisciplinaires soumis pour financement, il a été décidé de s'organiser en pôle universitaires régionaux :

- Pôle 1.** Universités et Etablissements de Recherche des Régions suivantes : Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ;
- Pôle 2.** Universités et Etablissements de Recherche de la Région Casablanca-Settat ;
- Pôle 3.** Universités et Etablissements de Recherche des Régions suivantes : Béni Mellal-Khénifra, Marrakech-Safi, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra, Dakhla-Oued Ed Dahab
- Pôle 4.** Universités et établissements de recherche des Régions suivantes : Fès-Meknès, l'Oriental, Drâa-Tafilalet

Chaque pôle met en place un comité de pilotage constitué des différents Présidents des Universités appartenant au pôle. Ce comité est coordonné par un Président d'Université désigné par ses pairs au sein du pôle.

Chaque pôle proposera les thématiques de recherche pour lesquelles il dispose

de ressources humaines en mesure de produire rapidement les résultats escomptés.

4.2. Équipes projets

Chaque projet est porté par un responsable scientifique. Chaque responsable ne peut coordonner qu'un seul projet.

Le responsable scientifique du projet assure le suivi et la gestion des différentes étapes du projet et s'engage à élaborer des rapports scientifiques et financiers sur l'état d'avancement de ses recherches.

4.3. Soumission de projets

Tout projet doit être soumis sur un support électronique contenant la version électronique du formulaire dûment renseignée et les PDF des cinq plus récentes productions scientifiques des chercheurs impliqués dans le projet.

Le dossier complet doit être soumis par voie électronique au CNRST, au plus tard le **30 avril 2020** à 16h à l'adresse e-mail suivante : covid19@cnrst.ma

5- Évaluations des projets

Les projets jugés recevables seront évalués par les experts affiliés au CNRST selon les critères suivants:

Critères d'évaluation	Note
Caractère original du projet et sa pertinence	20
Qualité scientifique de la recherche proposée	20
Clarté du plan d'exécution et faisabilité du projet	30
Impacts scientifique, économique et/ou social potentiels des résultats attendus (livrables, brevets, production scientifique indexée, etc.)	20
Production scientifique antérieure de l'équipe projet	10
Total	100

Dans l'objectif d'annoncer les résultats de cet appel à projet dans les meilleurs délais, et dans tous les cas avant le **15 mai 2020**, les projets seront évalués au fur et à mesure de leur soumission au CNRST.

6- Financement

6.1 Dépenses budgétaires éligibles

Dans le cadre de ce programme, toutes les dépenses se feront cadre de la décision conjointe relative à la gestion des ressources propres, signée le 16 janvier 2016 entre le Ministère de l'Économie et des Finances et de la Réforme Administrative et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Elles feront également l'objet d'un Programme d'Emploi (PE) qui sera établi, validé et signé par le pôle concerné et le CNRST.

Les modalités de financement et d'exécution des projets retenus feront l'objet d'un contrat entre le CNRST et les universités constituant le pôle porteur de projet.

Le versement de la subvention se déroulera en deux tranches :

- 1^{ère} tranche à la signature du contrat (50%);
- 2^{ème} tranche après l'évaluation positive du rapport scientifique et financier fourni à mi-parcours (50%).

7- Durée des projets

1. Pour la thématique 1, les projets de recherche doivent être réalisés dans un délai **d'une année**.
2. Pour la thématique 2, les projets de recherche doivent être réalisés dans un délai **de six mois**.
3. Pour la thématique 3, les projets de recherche doivent être réalisés dans un délai **de six mois**.

8- Informations

Pour plus d'informations, prière de contacter :

Le Service des Programmes Scientifiques du CNRST
Angle des Avenues des FAR et Allal El Fassi, Hay Riad, B.P. 8027 N.U. Rabat
10102, Hay Ryad-Rabat; [E-mail: covid19@cnrst.ma](mailto:covid19@cnrst.ma)